

Activités de la Banque

La récente série de crises financières, dont l'intensité et le pouvoir de contagion n'avaient pas été prévus, a conféré un nouvel élan aux travaux consacrés à la stabilité financière et aux moyens d'améliorer la gestion des risques, aux niveaux des institutions et des marchés. Les banques centrales ont été à la pointe des efforts et initiatives dans ce sens. La BRI, qui a notamment pour objet de favoriser la coopération entre banques centrales et possède donc une longue expérience dans ce domaine, a constitué un cadre particulièrement bien adapté pour fournir support analytique et soutien logistique aux discussions entre banques centrales et autres autorités de contrôle. La stabilité financière a été au cœur de nombre de ces entretiens. Toutefois, l'importance accrue donnée à ce thème n'a pas détourné l'attention des banques centrales de leur autre tâche essentielle, qui concerne la formulation et la mise en œuvre de la politique monétaire. Compte tenu des diverses interrelations entre stabilité financière et monétaire, ces questions sont restées prioritaires pour les réunions régulières et spéciales organisées et coordonnées par la BRI.

Au cours de la période sous revue, la Banque a aussi participé activement aux travaux de divers groupes chargés de promouvoir une activité financière saine. Cette participation a principalement consisté à assurer le secrétariat des ministres des Finances et gouverneurs (et suppléants) des banques centrales des pays du Groupe des Dix ainsi qu'à jouer un rôle très actif au sein du Forum sur la stabilité financière.

L'attrait de la BRI comme contrepartie des banques centrales dans leurs opérations financières a également été mis en évidence au cours du dernier exercice. La Banque a créé de nouveaux instruments financiers et appliqué une tarification concurrentielle pour répondre aux besoins de plus en plus sophistiqués de sa clientèle en matière de placements. Celle-ci a particulièrement apprécié la sécurité et la liquidité des dépôts auprès de la BRI à l'occasion du passage à l'an 2000. La Banque a aussi continué de jouer son rôle traditionnel d'Agent et de Mandataire pour diverses transactions.

Le présent chapitre passe en revue les principales activités de la Banque au cours de l'exercice écoulé. Les rapports mentionnés ci-après ainsi que les documents de travail et autres publications économiques sont disponibles sur le site Internet de la BRI (www.bis.org) ou, sur demande, en version papier.

1. Contributions directes de la BRI à la coopération monétaire et financière internationale

Comme à l'accoutumée, la Banque a contribué à la coopération entre banques centrales en organisant des réunions régulières entre gouverneurs et hauts

responsables de ces institutions et en assurant le secrétariat des divers comités qui travaillent sous l'égide des gouverneurs des banques centrales des pays du G 10. Les réunions ont été marquées par la participation croissante de banques centrales d'économies émergentes d'importance systémique. Il convient de noter le rôle majeur joué à cet égard par le Bureau de représentation de la BRI pour l'Asie et le Pacifique. L'Institut pour la stabilité financière (ISF), autre création récente, a favorisé la diffusion dans le monde des normes et des meilleures pratiques concourant à une activité financière saine.

Consultations régulières sur des questions monétaires et financières

Dans le contexte des réunions bimestrielles du Conseil d'administration de la BRI, les gouverneurs se répartissent en trois groupes: pays industriels du G 10; groupe élargi aux économies émergentes d'importance systémique; ensemble encore plus vaste de toutes les banques centrales actionnaires de la BRI.

Les *réunions des gouverneurs de banques centrales des principaux pays industriels et marchés émergents* sont essentiellement consacrées à des échanges de vues et d'informations sur la situation de l'économie et des marchés financiers dans le monde ainsi qu'à l'identification des vulnérabilités à moyen terme. Durant la période sous revue, les gouverneurs ont noté avec satisfaction la confirmation d'une croissance plus dynamique et mieux équilibrée, dans un contexte de prix généralement maîtrisés. Toutefois, ils ont aussi exprimé des préoccupations devant l'apparition de profonds déséquilibres intérieurs et extérieurs et examiné les mesures qu'il conviendrait d'adopter en cas de variation brutale des relations de change entre les principales monnaies et/ou de forte correction des prix de certains actifs.

La conjoncture économique et financière tient toujours une place prééminente dans l'ordre du jour des *réunions des gouverneurs des pays du G 10*. Celles-ci ont été consacrées, en outre, à des rapports préparés par les divers comités permanents (voir ci-après); plusieurs de ces documents ont ainsi été approuvés en vue de leur publication. Les discussions ont aussi porté sur les sujets qui suscitent actuellement l'intérêt des banques centrales, notamment la proposition de révision de l'accord de Bâle sur les fonds propres de 1988, les questions concernant la liquidité lors du passage à l'an 2000, de même que la gestion et la prévention des crises financières.

Au cours de l'exercice, les *réunions des gouverneurs de toutes les banques centrales actionnaires de la BRI* ont porté sur l'ensemble des sujets qui retiennent actuellement l'attention des autorités monétaires. Comme il est envisagé d'attribuer un rôle aux notations des agences spécialisées dans les nouvelles réglementations concernant les fonds propres, les gouverneurs ont étudié les conséquences éventuelles d'une telle décision pour le fonctionnement de ces organismes. Parmi les autres questions relatives à la stabilité financière figuraient le risque de perturbations lié aux fonds spéculatifs ainsi que la conception et la gestion des filets de sécurité. Par ailleurs, ce groupe plus vaste a examiné la conduite de la politique monétaire en régime de flottement contrôlé, le renforcement des systèmes financiers asiatiques, l'impact de l'euro sur les marchés des capitaux et les choix de portefeuille, de même que l'importance que prennent l'indépendance, la responsabilité et la

transparence des banques centrales pour la qualité de leur processus de décision.

Parmi les autres réunions organisées régulièrement par la Banque l'an dernier, il faut citer celles du Comité sur l'or et les changes des banques centrales du G 10. Le thème de la première année de l'euro a souvent fait l'objet de débats. Par ailleurs, les économistes des banques centrales des principaux pays industriels se sont retrouvés à la fin de 1999 pour discuter de l'expansion des marchés internationaux et de ses conséquences pour la stabilité monétaire et financière. Une rencontre semblable, tenue au début de l'an 2000 avec les banques centrales des marchés émergents, a été consacrée à la situation de l'économie mondiale.

La Banque a continué de collecter, analyser et diffuser des informations sur les activités et les méthodes des banques centrales. Ces travaux sont effectués sous l'égide du Central Bank Governance Steering Group, composé de gouverneurs de plusieurs économies industrielles et émergentes, et ont pour but de rassembler des éléments factuels de nature comparative afin d'aider les banques centrales à améliorer leur fonctionnement. L'an dernier, l'examen a porté sur la nature et le champ d'application des mandats des banques centrales ainsi que sur l'interconnexion entre autonomie, transparence et responsabilité.

La dimension mondiale de la fonction de coopération assurée par la Banque l'a amenée à mettre sur pied un nombre croissant de réunions regroupant le plus souvent des hauts responsables des banques centrales d'économies émergentes. Pendant la période sous revue, deux sessions de travail régionales se sont tenues hors de Bâle sur des questions de stratégie monétaire. La première, organisée conjointement avec le Banco Central de la República Argentina, était consacrée aux problèmes de politique monétaire en Amérique latine. La seconde, en Asie, a été préparée en collaboration avec la Banque de Corée. En outre, les sous-gouverneurs des banques centrales des grandes économies émergentes se sont rassemblés à Bâle pour analyser en profondeur la gestion de la dette et de la liquidité. Autre initiative importante, les sous-gouverneurs des banques centrales africaines ont tenu leur première séance, consacrée au développement du secteur financier sur le continent.

Rôle des comités permanents dans la promotion de la stabilité financière

Trois comités créés par les banques centrales du G 10 et se réunissant sous l'égide de la BRI ont notablement contribué, pendant le dernier quart de siècle, à la promotion de la stabilité financière. Chacun s'intéresse à un aspect particulier: solidité des établissements (Comité de Bâle sur le contrôle bancaire), fonctionnement efficient des marchés (Comité sur le système financier mondial) et infrastructures essentielles (Comité sur les systèmes de paiement et de règlement).

Étant donné la complémentarité de leurs approches, ces comités ont été amenés à unir leurs efforts à plusieurs reprises ces dernières années, et plus récemment dans le cadre du Forum sur la stabilité financière. Par ailleurs, le Comité de Bâle et le CSPR, avec la BRI elle-même, ont participé aux consultations en vue de l'élaboration du *Code de bonnes pratiques en matière de transparence pour*

la politique financière et monétaire du FMI, y compris du document d'appui à ce code.

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

L'an dernier, le CBCB a engagé plusieurs initiatives qui ont mené à la formulation de recommandations sur les questions essentielles du contrôle bancaire et mis en évidence le rôle de programmes prudentiels efficaces dans le système financier mondial. Les travaux liés à la révision de l'accord de Bâle sur les fonds propres de 1988 ont abouti, en juin 1999, à la publication d'un document soumis à consultation qui définit un nouveau dispositif. Cette tâche s'avère être la plus ambitieuse entreprise par le Comité et aussi celle qui mobilise le plus de ressources. Depuis sa mise en œuvre en 1988, l'accord a été adopté dans plus de 130 pays. Les propositions de modification visent à mieux faire correspondre les exigences réglementaires de fonds propres aux risques sous-jacents et à affiner le traitement des récentes innovations financières. La révision a également pour objet de prendre en compte les efforts accomplis pour améliorer la mesure et le contrôle des risques et d'inciter les institutions à poursuivre dans cette voie. Si l'accord s'adresse prioritairement aux grandes banques internationales, ses principes de base devraient pouvoir s'appliquer aux établissements de tous les pays, quel que soit leur degré de complexité et de sophistication.

Le cadre envisagé se fonde sur trois grands piliers complémentaires: normes minimales de fonds propres, pour développer et étendre l'approche standardisée définie dans l'accord de 1988; examen prudentiel de leur application et du processus d'évaluation interne des institutions; recours effectif à la discipline de marché, pour renforcer la communication financière et favoriser des pratiques bancaires saines et solides. En ce qui concerne le premier pilier, le Comité a proposé deux approches principales: une méthode standardisée révisée, sur les bases de l'accord actuel, et une méthode recourant aux systèmes internes d'évaluation du risque de crédit. Il estime que cette démarche constituera une étape importante sur la voie d'une meilleure adéquation entre les fonds propres et les risques sous-jacents.

La publication de ces propositions, parmi d'autres, en juin 1999, a ouvert un large débat interne et un vaste dialogue parmi les autorités de contrôle et la communauté financière. La période de consultation, qui s'est terminée le 31 mars 2000, a suscité plus de 200 commentaires écrits. Ces remarques seront très précieuses pour la poursuite des délibérations du Comité et la rédaction d'un ensemble de propositions détaillées.

Le Comité joue un rôle essentiel dans l'élaboration de normes mondiales pour la réglementation et le contrôle prudentiels. De nombreux pays ont déclaré leur intention d'appliquer les *Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace*, sur lesquels le FMI et la Banque mondiale se fondent aussi pour évaluer l'efficacité du contrôle bancaire dans les divers pays. Le Groupe de liaison du Comité sur les principes fondamentaux, auquel participent, outre les deux institutions de Washington, les autorités de contrôle de maints pays non membres du G 10, contribue largement à leur diffusion. En octobre 1999, le Comité a fait paraître une méthodologie relative aux principes fondamentaux, conçue pour

aider les autorités à évaluer le respect des principes en définissant, pour chacun d'eux, des critères essentiels et complémentaires.

Les autres documents à caractère consultatif ou directif récemment publiés par le Comité portent sur un large éventail de sujets: gouvernance des entreprises (septembre 1999), risque de crédit (juillet 1999), institutions à fort effet de levier (janvier 1999 et janvier 2000), comptabilisation des prêts (juillet 1999), transparence et communication financière (juillet 1999 et janvier 2000) et passage à l'an 2000 (septembre 1999 et mars 2000). Diffusés séparément après leur approbation, ces documents sont aussi intégrés dans le *Compendium* du Comité de Bâle, actualisé au début de chaque année, lorsqu'ils sont de caractère directif.

Ces dernières années, le Comité a largement développé ses liens avec les autorités de contrôle des pays non membres, en vue de renforcer les normes prudentielles sur tous les grands marchés. Avec l'intensification de ces contacts, les avis du Comité ont de plus en plus force de normes, que s'efforcent d'atteindre les autorités de contrôle des pays développés et des économies émergentes. En coopérant avec les autorités hors G10 et en diffusant des informations et des orientations spécifiques sur les questions bancaires importantes, le Comité a contribué à renforcer les systèmes financiers des économies émergentes. De surcroît, il joue un rôle actif dans la formation et l'assistance techniques, et ce, plus récemment, par l'intermédiaire de l'Institut pour la stabilité financière (voir ci-après). Il sert aussi de relais de communication, en mettant à jour et en distribuant régulièrement la «Liste de contacts des autorités de contrôle bancaire» ainsi qu'en parrainant et organisant tous les deux ans la Conférence internationale des autorités de contrôle bancaire (CIACB), instaurée par lui en 1979. La 11^e CIACB se tiendra à Bâle en septembre 2000, à l'invitation conjointe du Comité, de la Banque nationale suisse, de la Commission fédérale des banques de Suisse et de la BRI. Elle aura pour thèmes: i) la révision de l'accord sur les fonds propres et ii) le secteur financier au 21^e siècle. Le nombre de participants à la CIACB a doublé depuis sa création: 300 délégués originaires de 120 pays y sont attendus cette année.

Comité sur le système financier mondial

Au cours de la période sous revue, le CSFM a continué de suivre les marchés internationaux des capitaux, des questions spécifiques liées au fonctionnement du système financier mondial, notamment ses faiblesses, et les économies industrielles et émergentes d'importance systémique.

Les questions spécifiques suivantes ont été traitées par le Comité: déterminants de la liquidité des marchés des titres d'État; dynamique des marchés en période de tensions; transparence des informations fournies aux intervenants; amélioration des statistiques bancaires internationales de la BRI.

En mai 1999, le Comité a publié un rapport sur la liquidité qui présente le résultat de recherches et certaines conséquences à en tirer pour l'action des autorités. Cette publication a été suivie, en octobre 1999, d'un rapport qui formule des recommandations précises sur les moyens d'améliorer la profondeur et la liquidité des marchés des obligations d'État, en agissant dans cinq domaines: stratégies de gestion de la dette; fiscalité; transparence; règles et infrastructure

de négociation; développement des marchés des pensions, contrats à terme et options.

Le Comité a prêté une attention particulière à la dynamique des marchés en période de tensions. Une étude, publiée en octobre 1999, des événements survenus au second semestre de 1998 analyse les causes de la brusque augmentation des primes de risque et de liquidité et la rapidité avec laquelle les marchés se sont stabilisés. Ce rapport passe en revue les raisons qui ont entraîné l'évaporation de la liquidité dans divers compartiments et amplifié les mouvements des prix relatifs des actifs: évaluation inadéquate des risques de contrepartie, qui a permis une utilisation excessive de l'effet de levier par certaines institutions; mimétisme systématique des stratégies de financement, de négoce et de gestion du risque; défaut de prise en compte, par les systèmes de gestion des risques, des répercussions possibles de la liquidité sur la détermination des prix; perspective de court terme favorisée par les systèmes de rémunération; absence de données agrégées sur les positions.

Le Comité a également créé un groupe de travail chargé d'étudier le recours aux simulations de crise dans les grandes institutions financières et d'évaluer l'utilité d'une synthèse de leurs résultats pour les autorités et les intervenants. Le rapport du groupe résume les pratiques en la matière, en examine les limites et prend en compte les difficultés concrètes de l'agrégation des données. Pour poursuivre dans ce sens, le Comité a décidé de préparer une analyse des scénarios employés pour la gestion des risques. Deux autres études ont été mises en œuvre, au début de l'an 2000, sur l'effet potentiel de l'utilisation croissante de sûretés pour la dynamique des marchés et l'incidence des systèmes de courtage électronique.

L'an dernier, le Comité a poursuivi sa coopération avec le FMI dans l'élaboration de normes de communication financière pour les autorités nationales. Après la préparation, en 1998, d'un modèle commun de communication sur les réserves de change, la collaboration a porté sur un document plus détaillé contenant des lignes directrices pour la mise en œuvre de ce modèle dans le cadre de la Norme spéciale de diffusion des données du FMI. De plus, durant l'exercice, le Comité a débattu de questions relatives à la transparence des informations fournies par les intervenants privés. Un groupe de travail rassemblant des autorités internationales de réglementation étudie les moyens d'amener une large gamme d'institutions financières à mieux révéler leur profil de risque.

Enfin, dans le domaine des statistiques bancaires de la BRI, le Comité a envisagé des améliorations et proposé une refonte des données consolidées, pour mettre davantage l'accent sur la notion de risque ultime. Il est également prévu de renforcer la couverture des expositions sur dérivés et des engagements conditionnels.

Comité sur les systèmes de paiement et de règlement

Pendant la période sous revue, le CSPR a poursuivi son action visant à promouvoir des systèmes de paiement et de règlement solides, pour renforcer l'infrastructure des marchés et réduire le risque systémique. Dans cette optique, il a intensifié sa coopération avec d'autres instances internationales, notamment

l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), et associé à ses travaux un nombre croissant de banques centrales hors G 10.

En décembre 1999, le Groupe d'étude du CSPR sur les principes et pratiques des systèmes de paiement, qui réunit un nombre égal de banques centrales du G 10 et hors G 10 ainsi que la Banque mondiale, la BCE et le FMI, a publié, aux fins de consultation, les *Principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d'importance systémique*. Ce rapport sera rédigé sous sa forme définitive courant 2000, en tenant compte des commentaires reçus des parties concernées.

La création d'un nouveau Groupe d'étude conjoint CSPR/OICV, à la fin de 1999, a constitué un autre grand exemple de coopération. Ce groupe élaborera des recommandations pour les systèmes de règlement des opérations sur titres et définira les exigences minimales auxquelles ces systèmes devraient satisfaire pour réduire le plus possible le risque systémique à l'échelle nationale et internationale. Les recommandations porteront aussi sur les questions soulevées par les règlements transfrontières, en particulier les liens entre systèmes.

Le Groupe de travail conjoint CSPR/OICV sur les transferts temporaires de titres a publié, en juillet 1999, son rapport *Securities Lending Transactions: Market Development and Implications*. Celui-ci dresse une vue d'ensemble de la dynamique du marché, expliquant notamment les causes de ces transferts, et examine les questions juridiques, réglementaires, fiscales et comptables correspondantes. Il analyse aussi les risques encore présents dans ces opérations ainsi que les pratiques et procédures pouvant être adoptées pour gérer ces risques et les réduire.

Le Comité a continué de suivre et d'encourager la mise en œuvre, par le secteur privé, de dispositifs visant à réduire le risque de règlement dans les opérations de change; il a aussi incité les banques centrales du monde entier à adopter des stratégies visant à l'éliminer. En vue de les aider à formuler et appliquer ces stratégies, il a élaboré une «panoplie» de documents sur le sujet, qui a déjà été adressée aux autorités monétaires de plus de 50 pays. De surcroît, il a travaillé en étroite collaboration avec le Comité de Bâle pour mettre au point des lignes directrices à l'intention des autorités de contrôle.

Pour évaluer avec précision les défis posés par les innovations récentes et attendues, le Groupe de travail du CSPR sur les systèmes de paiement de faibles montants mène un examen de ces systèmes, des instruments qu'ils traitent et des questions qu'ils soulèvent pour les autorités. Dans un rapport publié en septembre 1999, il décrit et analyse les tendances actuelles et prévisibles dans l'utilisation de ces instruments. Un second rapport, à paraître au milieu de l'an 2000, étudiera les dispositifs de compensation et de règlement. Dans le domaine de la monnaie électronique, le Comité, par l'intermédiaire de son secrétariat à la BRI, reste attentif à l'évolution mondiale des produits sur cartes et réseaux.

Le Comité a continué de renforcer la coopération avec les banques centrales de pays hors G 10, en particulier celles des économies émergentes. Plusieurs institutions ou groupes régionaux préparent, avec l'appui du secrétariat du Comité, des documents décrivant les systèmes de paiement de leur pays ou zone. Le Comité a également apporté sa contribution aux ateliers et séminaires sur ces questions, mis sur pied par la BRI en collaboration avec les groupes régionaux.

À la suite de sa première réunion hors de Bâle en mai 1999, il a organisé à Hong-Kong un atelier auquel ont participé plus de 26 banques centrales et autorités monétaires de la région Asie-Pacifique et dont le compte rendu a été publié en décembre 1999.

Dans les autres domaines de coopération, le Comité, par l'intermédiaire de son secrétariat, a soutenu activement l'initiative de la Banque mondiale relative à la compensation et au règlement des paiements et des opérations sur titres dans l'hémisphère occidental et lui a apporté son expérience. Il a coopéré, en outre, avec le Groupe des experts informaticiens sur les questions de risque opérationnel et d'authentification électronique; il a participé au Groupe de travail du G 10 sur le renforcement du secteur financier.

Bureau de représentation pour l'Asie et le Pacifique

Depuis son ouverture en juillet 1998, le Bureau de représentation pour l'Asie et le Pacifique, établi dans la Région administrative à statut spécial de Hong-Kong, a effectué de nombreuses activités visant à renforcer l'échange d'informations et la coopération entre les banques centrales de la région ainsi qu'avec les instituts d'émission du monde entier. Ces activités consistent entre autres à: i) réunir les responsables des banques centrales, notamment de la région; ii) contribuer aux travaux de recherche et d'analyse financières et économiques de la Banque dans la zone Asie-Pacifique; iii) promouvoir les relations d'affaires de la BRI avec sa clientèle de banques centrales.

Pendant la période sous revue, le Bureau a apporté un soutien actif à plus d'une douzaine de rencontres dans la région. Les responsables de banques centrales ont examiné, en juin 1999, la gestion des risques dans le placement des réserves internationales. Une réunion spéciale de gouverneurs à Singapour, en janvier 2000, a permis de discuter de la situation financière mondiale et d'étudier la gestion de la dette et de la liquidité au niveau national. En mars, une assemblée d'auditeurs internes a procédé à une étude comparative des changements récents et de l'évolution en cours dans leur domaine.

Le Bureau a aussi mis sur pied des réunions dans la région pour contribuer aux travaux des comités établis à Bâle et a œuvré en étroite collaboration avec les groupes régionaux de banques centrales. En mai 1999, il a organisé, conjointement avec le CSPR, une réunion de ce comité et un atelier régional (voir ci-dessus). En septembre 1999, il a accueilli une assemblée régionale du Conseil conjoint an 2000, qui a passé en revue l'avancement des travaux de mise en conformité pour le changement d'année. Il a aussi aidé à la préparation d'un séminaire sur le risque de crédit regroupant des autorités des marchés financiers. Plusieurs sous-comités du Comité de Bâle ont également tenu séance à Hong-Kong l'an dernier. En outre, le Bureau a abrité, en novembre 1999, une réunion du groupe d'étude du Forum sur la stabilité financière consacrée à l'application des normes. En mars 2000, il a participé à un symposium de l'Executive Meeting of East Asian and Pacific Central Banks, auquel il a fourni un support analytique sur l'évolution des changes et des marchés connexes. Outre la rédaction de documents de travail pour ces réunions, les économistes du Bureau ont mené des recherches sur des sujets d'intérêt pour les banques, notamment de la région. De surcroît, le Bureau a contribué à l'étude du Forum

sur la stabilité financière concernant l'impact des institutions à fort effet de levier sur la dynamique des marchés.

Dans le domaine bancaire, la BRI a décidé d'établir, dans le Bureau de Hong-Kong, une salle des marchés afin de mieux servir les banques centrales de la région. Les opérations devraient y commencer à la fin de l'an 2000.

Institut pour la stabilité financière

L'ISF, initiative commune de la BRI et du Comité de Bâle, a pour mandat de contribuer à l'amélioration des systèmes financiers à travers le monde, en commençant par le renforcement du contrôle prudentiel. Depuis la mise en route de son programme au milieu de 1999, l'ISF s'est consacré au secteur des banques, principal vecteur de l'intermédiation financière dans de nombreuses parties du monde. Son champ d'action sera progressivement élargi à la surveillance en matière de titres et d'assurances.

Pour sa première année, l'ISF a proposé à de hauts responsables du contrôle des séminaires ciblés sur la gestion du risque, les technologies de l'information, le risque opérationnel, la fraude, le contrôle consolidé et la gouvernance des entreprises; il a également organisé des réunions spéciales sur l'adéquation des fonds propres et l'assurance des dépôts. En outre, il a tenu une série de séminaires et ateliers régionaux sur les problèmes et solutions communs en matière de contrôle. Ses programmes, s'appuyant sur les *Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace* et sur la méthodologie correspondante, mettent l'accent à la fois sur les concepts de base et sur les techniques de mise en œuvre. De plus, l'ISF a présenté, en utilisant des sources officielles et de marché, les derniers développements dans ce domaine et les questions clés touchant au contrôle bancaire, pour soutenir les initiatives visant à l'amélioration du contrôle et de la réglementation des activités financières.

Les programmes ont été conçus pour répondre aux besoins des contrôleurs bancaires, tels qu'ils ont été exprimés par 120 pays lors d'une enquête menée par l'ISF au printemps 1999. Depuis, l'ISF a organisé 19 événements avec la participation de 121 pays et une représentation équilibrée de toutes les régions du monde. Plusieurs de ces rencontres ont été préparées en commun avec des groupes régionaux d'autorités de contrôle bancaire. L'Institut a également présenté ses activités lors de conférences des banques régionales de développement et de réunions annuelles de ces groupes régionaux, afin de toucher une audience mondiale et de l'informer régulièrement.

L'ISF coordonne ses activités et collabore avec d'autres organisations offrant des programmes d'assistance aux responsables du contrôle financier. Il travaille ainsi en étroite coopération avec le Toronto International Leadership Centre for Financial Sector Supervision. Des séminaires communs sont prévus avec cet organisme de même qu'avec l'OICV et l'Association internationale des contrôleurs d'assurance.

L'ISF propose une gamme de séminaires et d'études techniques, afin de mieux connaître les besoins des pays visés. Les consultations du FMI au titre de l'article IV et les ateliers de l'ISF sur l'évaluation des avancées montrent clairement que maints problèmes prudentiels nécessitent un traitement plus détaillé. Des progrès notables ont été accomplis, mais beaucoup reste à faire pour mener à

bien, dans un grand nombre de pays, la difficile mise en œuvre de systèmes de contrôle efficaces.

2. Contributions de la BRI à la coopération internationale élargie

Groupe des Dix

Par sa participation à titre d'observateur et par la prestation de services de secrétariat, la BRI a contribué, comme par le passé, aux travaux des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G 10, de leurs suppléants et des groupes de travail constitués sous leur égide. Pendant la période sous revue, le G 10 a concentré son attention sur les améliorations à apporter au fonctionnement des marchés obligataires des économies émergentes et sur les avantages qui pourraient découler d'une modification des conditions contractuelles. Ainsi, pour faire mieux comprendre les conséquences de l'utilisation de clauses de procédure collective dans les émissions souveraines, le G 10 a mené un dialogue avec le secteur privé. Les emprunteurs souverains du G 10 ont également envisagé la possibilité d'inclure de telles clauses dans leurs propres contrats d'émission.

L'une des évolutions qui ont le plus marqué le paysage financier dans de nombreux pays industriels, ces dernières années, a été l'accélération du processus de concentration. Durant la période sous revue, le G 10 a créé un groupe d'étude pour analyser les éléments moteurs de cette évolution et en évaluer les implications générales. Ce groupe est chargé d'examiner plusieurs aspects: processus de restructuration financière; ses causes; ses conséquences pour le risque financier, la conduite de la politique monétaire, la concurrence et les flux de crédit ainsi que pour les systèmes de paiement et de règlement. Le groupe devrait présenter son rapport aux ministres et aux gouverneurs d'ici la fin de l'an 2000.

Forum sur la stabilité financière

Le FSF a été créé en février 1999 par les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales du G 7, afin de promouvoir la stabilité financière internationale par l'intensification des échanges d'informations et de la coopération en matière de contrôle et de surveillance. Il regroupe les autorités nationales compétentes des grandes places mondiales, les institutions financières internationales, les organismes internationaux de contrôle et de réglementation ainsi que les groupes d'experts des banques centrales. Il est présidé, à titre personnel, par Andrew Crockett, Directeur Général de la BRI. Des informations détaillées sur le Forum, de même que les rapports qu'il a approuvés, sont disponibles sur son site Internet (www.fsforum.org). Ce site comporte également un répertoire de l'offre mondiale de formation dans le domaine du contrôle financier, projet conjoint du FMI, de la Banque mondiale et de la BRI.

Lors de sa réunion à Singapour les 25 et 26 mars 2000, le FSF a approuvé les recommandations de ses trois groupes de travail, créés en avril 1999, pour répondre aux préoccupations concernant les institutions à fort effet de levier (IFEL), les mouvements de capitaux et les places franches financières (PFF).

Le groupe de travail sur les IFEL a recommandé un ensemble de mesures destinées à traiter les répercussions, en termes de risque systémique et de

dynamique de marché, des activités de ces institutions (surtout les fonds spéculatifs). Ces mesures portent notamment sur le renforcement des pratiques de gestion des risques par les IFEL et leurs contreparties, l'amélioration de la surveillance réglementaire des entités qui leur fournissent les crédits et la communication d'informations plus étendues de la part des IFEL et de leurs contreparties. Le groupe a également envisagé une réglementation directe des IFEL, qui y échappent actuellement, mais n'a pas formulé, à ce stade, de recommandations dans ce sens. Le Forum a souligné qu'il reconsidérerait cette question si un examen, qui doit être mené d'ici 2001, révélait que la mise en œuvre des recommandations du rapport n'apporte pas de solution convenable aux préoccupations soulevées.

Le groupe de travail sur les mouvements de capitaux a recommandé que les autorités nationales mettent en place un cadre de gestion, pour suivre et évaluer les risques que des mouvements de capitaux amples et volatils peuvent faire courir à leur économie. Des travaux, encouragés par le FSF, sont en cours au sein du FMI et de la Banque mondiale, afin d'élaborer un ensemble de lignes directrices constituant des pratiques saines pour la gestion de la dette et de la liquidité par les États. Le groupe indique dans son rapport des mesures importantes grâce auxquelles les autorités nationales et les organismes internationaux pourraient sensiblement renforcer les procédures de gestion des risques dans les autres secteurs de l'économie, par exemple en remédiant aux lacunes statistiques, en améliorant la transparence et en abolissant les lois et réglementations qui favorisent indirectement les comportements imprudents.

Le groupe de travail sur les PFF a conclu qu'une meilleure application des normes internationales par ces centres, particulièrement en ce qui concerne la réglementation, le contrôle ainsi que la communication et le partage des informations, contribuerait à résoudre les préoccupations soulevées par certains centres. Dans ses recommandations, le groupe définit un processus permettant de juger s'ils se conforment aux normes internationales de contrôle, recense celles dont la mise en œuvre est prioritaire et doit être vérifiée et propose un éventail d'incitations à leur intention. Le Forum a souligné qu'il était urgent de doter ce cadre d'un caractère opérationnel. Le groupe de travail a également classé les PFF à partir d'une enquête menée auprès d'autorités de contrôle et de réglementation, afin de fixer les priorités pour le processus de vérification qu'il recommande.

Le Forum a examiné les meilleurs moyens de faciliter la mise en œuvre des normes internationales pour le renforcement des systèmes financiers, sur la base d'un rapport préparé par un groupe d'étude créé en septembre 1999. Il a approuvé un ensemble de 12 normes particulièrement importantes pour la solidité des systèmes financiers, que les pays devraient s'efforcer d'appliquer en priorité, compte tenu de leur situation. Cet ensemble figurera en bonne place dans le Compendium de normes du Forum, disponible sur le site Internet du FSF, qui regroupe les critères internationalement reconnus comme nécessaires à des systèmes financiers sains.

Le FSF a aussi créé un groupe de travail chargé d'élaborer des lignes directrices internationales sur les dispositifs de garantie des dépôts et entrepris un examen des évolutions dans le secteur de l'assurance. Ses débats ont donné une impulsion aux travaux menés ailleurs, notamment à l'Instance conjointe

regroupant le Comité de Bâle, l'OICV et l'AICA, qui effectue une étude sur la cohérence entre les dispositifs de fonds propres appliqués aux banques, entreprises d'investissement et compagnies d'assurances.

Association internationale des contrôleurs d'assurance

La BRI abrite le Secrétariat de l'AICA depuis sa création en janvier 1998. Cet organisme, qui joue un rôle analogue à celui du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, mais dans le domaine de l'assurance, a pour objectif de contribuer à la stabilité financière mondiale en améliorant la surveillance de ce secteur grâce à des normes concrètes, une assistance mutuelle et des échanges d'informations entre ses membres sur leurs expériences respectives.

L'AICA a publié plusieurs principes, normes et lignes directrices pour la surveillance internationale des assurances: *Insurance Core Principles*, *Insurance Concordat*, *Principles for the Conduct of Insurance Business*, *Guidance on Insurance Regulation and Supervision for Emerging Market Economies*, *Memorandum of Understanding* (un contrat-type) et *Supervisory Standards on Licensing, On-Site Inspections, Derivatives and Asset Management*. En collaboration avec le Comité de Bâle et l'OICV dans le cadre de l'Instance conjointe, l'AICA a aussi élaboré des principes pour le contrôle des conglomérats financiers et participe activement, en outre, au Forum sur la stabilité financière.

L'AICA formule également des normes dans les domaines suivants: exigences de solvabilité (adéquation des fonds propres); comptabilité; réassurance; risques de marché; commerce électronique; transparence; surveillance coordonnée des groupes internationaux d'assurance; prévention de la criminalité financière et des infractions à la réglementation.

L'AICA a mis au point plusieurs programmes de formation ainsi qu'une documentation didactique remise aux contrôleurs d'assurance, pour aider ses membres à appliquer ses normes prudentielles. En 1999, elle a organisé des séminaires thématiques: Asie (Singapour, février), Amérique latine (Argentine, avril), Europe centrale et orientale (Pologne, mai), Afrique (Afrique du Sud, juillet), économies émergentes (Tokyo, septembre) et places franches (Aruba, novembre).

Conseil conjoint an 2000

Créé en avril 1998 par le Comité de Bâle, le CSPR, l'OICV et l'AICA, le Conseil conjoint a pris de nouvelles initiatives, l'an dernier, pour veiller à la coordination des efforts de mise en conformité en vue du passage à l'an 2000, au sein de la communauté des contrôleurs ainsi qu'entre organisations de marché publiques et privées. Au début de 1999, de nets progrès étaient perceptibles dans la préparation de l'infrastructure financière mondiale. Néanmoins, certains risques pour la stabilité des marchés étaient encore jugés importants: incertitudes sur l'état de préparation des entreprises et des marchés; éventualité de défaillance des services collectifs (eau, électricité et télécommunications); possibilités de surréaction du grand public. En conséquence, le Conseil a recentré peu à peu son attention sur les procédures d'atténuation des risques, la communication avec le public et la gestion de la transition.

Le Conseil a intensifié ses communications avec la communauté mondiale des autorités de contrôle en publiant divers documents de politique générale, son

bulletin régulier et des notes d'assistance-conseil ainsi qu'en organisant des réunions. Une deuxième table ronde, tenue en juillet 1999, a permis à des officiels de rang élevé et à des dirigeants du secteur privé d'examiner les stratégies visant à réduire le plus possible les incertitudes et les perturbations sur les marchés pendant le passage à l'an 2000.

Afin d'aider les autorités de marché à se préparer à la période de transition et à cerner les attentes et les stratégies du secteur privé, le Conseil a mis au point une méthode de suivi permettant aux organisations qui le parrainent et aux banques centrales des principaux centres financiers de mieux identifier les éléments critiques et les évolutions.

Conscient qu'une communication internationale efficiente entre autorités de marché jouerait un rôle vital dans le passage sans heurts à l'an 2000, le Conseil a créé, au second semestre 1999, une infrastructure d'échange d'informations (Market Authorities Communication Services – MACS) pour répondre aux besoins des autorités de réglementation. Cette structure a fourni les services suivants: liste de contacts des contrôleurs des principaux marchés; collecte et diffusion d'informations sur le statut opérationnel des éléments clés de ces marchés; organisation de téléconférences. Gérée par le secrétariat du Conseil conjoint à la BRI, elle a facilité, grâce à son site Internet spécifique et à ses installations techniques, les communications entre autorités des marchés du monde entier pendant la période critique. Dans l'ensemble, le Conseil conjoint a favorisé la préparation de ces autorités et leur a fourni un soutien efficace pendant le changement d'année.

3. Autres formes de coopération avec les banques centrales

Coopération avec les groupes régionaux de banques centrales

Les travaux de la BRI et des comités qu'elle abrite ont reflété à la fois l'accélération de la mondialisation et l'intensification de la coopération régionale entre banques centrales dans diverses parties du monde. Pour renforcer l'interaction entre les banques centrales confrontées à des défis économiques, financiers et politiques analogues, la BRI et les comités établis à Bâle ont encore approfondi leurs contacts avec plusieurs groupes régionaux pendant la période sous revue: AMF (Arab Monetary Fund), CEMLA (Centro de Estudios Monetarios Latinoamericanos), EMEAP (Executive Meeting of East Asian and Pacific Central Banks), GCC (Gulf Cooperation Council), SAARC (South Asian Association for Regional Cooperation), SADC (Southern African Development Community) et SEACEN (South-East Asian Central Banks).

Comme les années précédentes, les représentants de la BRI ont été invités à prendre la parole au cours de réunions régionales de gouverneurs et à participer à des ateliers et séminaires de groupes régionaux sur des sujets spécifiques relatifs à la stabilité monétaire et financière. Ces groupes ont aussi aidé la BRI et les comités à diffuser les normes et meilleures pratiques auprès de leurs banques centrales membres, en multipliant les séances conjointes avec les comités établis à Bâle. Enfin, comme on l'a vu, plusieurs réunions parrainées par la BRI ont été organisées dans certaines régions; elles ont

rassemblé les responsables de ces comités et leurs homologues de diverses parties du monde.

En ce qui concerne les besoins de formation des banques centrales dans les pays en transition, la BRI a continué de contribuer activement au fonctionnement de l'Institut multilatéral de Vienne (parrainé par la BERD, la BIRD, la BRI, le FMI, l'OCDE et l'OMC). En étroite collaboration avec l'ISF et divers comités, la BRI a également organisé plusieurs séminaires pour les banques centrales et autres autorités de marché.

Groupe d'experts sur les questions relatives à la banque de données monétaires et économiques

Le nombre de participants à la banque de données de la BRI, gérée par le Groupe d'experts sur les questions relatives à la banque de données monétaires et économiques, s'est accru l'an dernier et compte à présent 23 institutions. Il s'agit des banques centrales des pays du G 10 et de l'UE, y compris la BCE, plus les instituts d'émission d'Australie, de Norvège et de Nouvelle-Zélande. Tout en poursuivant ses efforts pour augmenter la quantité de données macroéconomiques et financières enregistrées et tenues à jour, le groupe s'est attaché, en 1999, aux défis et opportunités du passage à l'an 2000. En outre, à l'instigation d'un comité de coordination composé d'experts en informatique et en activités opérationnelles des banques centrales, un système moderne fondé sur les technologies Internet et offrant un haut niveau de sécurité (Central Bank Information Services – CBIS) a été mis en place pour l'échange de données électroniques avec la BRI. Enfin, en coopération avec les banques centrales et d'autres institutions internationales, le groupe a créé un nouveau modèle de message destiné aux banques centrales pour leurs échanges internationaux de données statistiques (GEMES/CB). Ces innovations permettront d'abandonner les liaisons avec l'ordinateur central de la BRI pour ces échanges, de mettre en place de meilleures facilités de communication pour la transmission de données de masse et d'instaurer une interactivité. Elles devraient aussi ouvrir l'accès à la banque de données des banques centrales des principales économies émergentes.

Groupe des experts informaticiens

Les travaux du groupe se sont concentrés sur les efforts accomplis par les services informatiques des banques centrales pour se préparer au passage à l'an 2000, en prenant en compte les questions techniques et organisationnelles soulevées dans le cadre de l'assistance aux systèmes, surtout en cas d'incident. Le changement d'année s'est déroulé sans heurts et certains enseignements retirés, par exemple dans le domaine des plans d'urgence, s'avéreront probablement très précieux.

Pendant la période sous revue, les experts informaticiens et leur groupe d'étude sur les questions de sécurité se sont employés à mettre au point de saines pratiques pour les banques centrales et à envisager les parades à la menace récurrente des virus informatiques. Ce groupe a aussi examiné les contre-mesures appropriées face aux risques résultant des codes nomades pernicieux et les problèmes de sécurité que peuvent présenter certains composants

logiciels d'usage courant. Il s'est particulièrement intéressé à l'efficacité des communications électroniques et, surtout, aux besoins des banques centrales pour l'échange d'informations dans le cadre d'arrangements extranet. Il s'est notamment penché sur les aspects suivants: expérience des banques centrales dans l'utilisation de plus en plus répandue des technologies Internet; intégration de ces technologies dans l'environnement préexistant; sécurisation des réseaux longue distance par maillage de réseaux privés virtuels grâce à la cryptographie à clé publique.

4. Fonctions d'Agent et de Mandataire (Trustee)

Mandataire (Trustee) d'emprunts publics internationaux

Durant l'exercice, la Banque a continué de remplir ses fonctions de Mandataire pour les obligations de consolidation 1990–2010 des Emprunts Dawes et Young (pour des informations détaillées, voir le 63^e Rapport annuel de juin 1993). La Deutsche Bundesbank, en tant qu'agent payeur, a notifié à la Banque qu'en 1999 elle avait versé approximativement DM 7,2 millions à titre de remboursement du principal et DM 7,1 millions en paiements d'intérêts. Les valeurs d'encaissement et autres détails ont été publiés par la Bundesschuldenverwaltung (BSV – Administration fédérale allemande de la dette publique) dans le *Bundesanzeiger* (Journal officiel).

S'agissant de l'application de la clause de garantie de change pour l'Emprunt Young par la BSV, la Banque a maintenu ses réserves (précisées dans le 50^e Rapport annuel de juin 1980), qui s'étendent également aux obligations de consolidation 1990–2010. Par ailleurs, la Banque a attiré l'attention sur le fait que l'introduction de l'euro ne modifie en rien ces réserves.

Agent détenteur de sûretés

En vertu de plusieurs contrats, la BRI agit en qualité d'Agent détenteur de sûretés, se chargeant de leur garde et de leur placement pour le compte des porteurs de certaines obligations souveraines en devises émises dans le cadre d'accords de restructuration de la dette extérieure. Les Contrats de nantissement en cours concernent notamment les obligations du Brésil (64^e Rapport annuel de juin 1994), du Pérou (67^e Rapport annuel de juin 1997) et de la Côte-d'Ivoire (68^e Rapport annuel de juin 1998).

5. Assistance financière aux banques centrales

Dans le cadre d'un programme de soutien financier international mis sur pied en faveur du Brésil fin 1998, la Banque a assuré la coordination d'une facilité de crédit d'un montant maximal de \$13,28 milliards destinée au Banco Central do Brasil. Les fonds mis à disposition par la BRI à ce titre ont été octroyés en majeure partie avec la garantie de 19 banques centrales participantes. Une facilité parallèle pouvant atteindre \$1,25 milliard a également été accordée par les autorités monétaires japonaises. Des tirages sur ces deux arrangements ont été effectués en liaison avec des acquisitions brésiliennes dans le cadre d'une facilité de réserve supplémentaire du FMI.

Un premier tirage de \$4,15 milliards a été effectué, le 18 décembre 1998, sur la facilité BRI; il a été partiellement renouvelé le 18 juin 1999, pour un montant de \$2,9 milliards remboursé en totalité le 20 décembre 1999. Un second tirage, de \$4,5 milliards, est intervenu le 9 avril 1999; il a été partiellement renouvelé le 12 octobre 1999, pour un montant de \$3,15 milliards remboursé en totalité le 12 avril 2000. Des montants proportionnels ont été mis à disposition dans chaque cas au titre de la facilité japonaise. Ces deux facilités sont désormais closes.

Dans le cadre de son activité professionnelle normale, la BRI a également octroyé diverses avances à court terme garanties et non garanties à des banques centrales au cours de l'année.

6. Opérations du Département bancaire

Au 31 mars 2000, le bilan s'établissait à 74 836 millions de francs or, ce qui constitue un record pour une fin d'exercice et représente une augmentation de 13% par rapport au montant de 66 237 millions enregistré douze mois auparavant. La légère appréciation globale du dollar EU entre le début et la fin de l'exercice a eu une faible incidence négative (environ 180 millions de francs or) sur le total du bilan.

Le bilan s'est régulièrement accru l'automne dernier, notamment sous l'effet des préoccupations de la clientèle au sujet de la liquidité des marchés financiers à l'approche de l'an 2000; il a atteint un maximum de 87 049 millions de francs or, fin décembre 1999 (chiffre à peine inférieur au record absolu de 89 466 millions enregistré un an auparavant). À mesure que ces préoccupations se sont atténuées, la tendance s'est en grande partie inversée au premier trimestre 2000.

Passif

Au cours de l'exercice écoulé, la BRI a pris des mesures visant à améliorer encore la qualité des services financiers offerts exclusivement aux banques centrales et institutions internationales. La tarification a été rendue sensiblement plus concurrentielle dans certains domaines et un nouveau produit de placement collectif a été proposé à la clientèle. Les souscriptions de Medium-Term Instruments (MTI) en dollars EU ont continué d'augmenter, encourageant la BRI à émettre également des MTI en livres sterling et en euros.

Au 31 mars 2000, les fonds empruntés en or et en monnaies (à l'exclusion des opérations de pension) s'élevaient à 68 724 millions de francs or, contre 60 898 millions à la fin de l'exercice précédent. Les dépôts en or se sont contractés de 373 millions de francs or, à 2 820 millions, représentant 4,1% du total des ressources empruntées, contre 5,2% un an auparavant. En revanche, les dépôts en monnaies ont nettement progressé, de 8 198 millions de francs or. Leur niveau peut varier de façon importante au cours d'un exercice en raison du rôle de refuge joué par la Banque dans des conditions de marché incertaines et dans la mesure où les banques centrales recourent activement à la BRI pour gérer leurs liquidités. Néanmoins, le volume journalier moyen des monnaies empruntées a été supérieur de 3,3% à celui de l'exercice précédent, sous l'effet notamment

de l'expansion globale des réserves de change mondiales ainsi que de la commercialisation plus active, par la BRI, d'une gamme élargie d'instruments financiers.

Les fonds reçus en dollars EU ont progressé de 5 milliards de francs or (13,1%) par comparaison avec la fin de l'exercice 1998/99, ce qui explique l'essentiel de l'accroissement de 8,2 milliards de francs or des monnaies empruntées. Au 31 mars 2000, le dollar EU représentait 65,3% du total des fonds empruntés en monnaies, proportion presque inchangée par rapport à l'exercice précédent (65,9%). Dans le même temps, la part de l'euro a légèrement fléchi, revenant de 20,2% à 19,4%.

Les dépôts des banques centrales ont augmenté, de 54 016 millions à 60 667 millions de francs or, ce qui représente 92,1% du total des fonds empruntés en monnaies à fin mars 2000, contre 93,6% l'exercice précédent. Les apports des autres déposants (essentiellement des institutions internationales) se sont élevés à 5 236 millions de francs or, contre 3 690 millions au 31 mars 1999.

Actif

La BRI conduit ses opérations d'une manière particulièrement prudente pour assurer la sécurité des dépôts qui lui sont confiés; les risques de crédit, de transformation et de change sont rigoureusement suivis. L'un des principaux objectifs de la Banque dans le placement de ses actifs est de préserver un degré élevé de liquidité, afin de répondre efficacement aux besoins imprévus de sa clientèle.

Les placements en monnaies se sont élevés à 71 127 millions de francs or au 31 mars 2000, contre 62 189 millions un an auparavant. Ces avoirs représentent des dépôts auprès d'institutions bénéficiant d'une excellente réputation sur le plan mondial ainsi que des titres à court terme négociables, bons du Trésor notamment. La Banque octroie également des avances à des banques centrales; fin mars 2000, leur encours total s'établissait à 1 941 millions de francs or, correspondant essentiellement à des décaissements dans le cadre de la facilité de crédit multilatérale coordonnée par la BRI en faveur du Banco Central do Brasil et garantie par les banques centrales participantes (partie 5 ci-avant).

Les avoirs en or de la Banque ont fléchi, au cours de l'exercice, de 3 879 millions de francs or à 3 506 millions, sous l'effet de la contraction des dépôts reçus.

Hormis l'encaisse de 192 tonnes d'or, les fonds propres de la Banque sont détenus en grande partie sous forme de titres liquides émis ou garantis par les gouvernements des principaux pays industriels ainsi que par des organismes supranationaux de premier rang.

La Banque utilise également certains produits dérivés, essentiellement à des fins de meilleure gestion de ses fonds propres et de couverture de risques sur ses fonds empruntés (note 8a afférente au bilan).

7. Bénéfice net et répartition

Les comptes du 70^e exercice clos le 31 mars 2000 font ressortir un excédent net de 307 824 257 francs or, contre 303 618 800 francs or pour l'exercice précédent.

Bien que les fonds propres de la Banque se soient renforcés, le produit de leur placement a légèrement fléchi, parce que les rendements d'intérêts, pourtant en progression, ont été en moyenne inférieurs à leur niveau de l'exercice précédent. Le revenu sous-jacent des opérations sur fonds empruntés s'inscrit également en faible repli, par suite du rétrécissement des marges sur l'intermédiation des dépôts, qui a largement contrebalancé l'augmentation des revenus résultant de l'accroissement moyen du bilan. Ces diminutions ont été compensées par des gains comptables substantiels, réalisés alors que certaines banques centrales intensifiaient leur activité de négociation sur leur portefeuille d'instruments BRI dans un environnement de hausse des taux d'intérêt. Toutefois, cette hausse des taux a aussi engendré des pertes en capital matérialisées sur les portefeuilles de placement de la Banque et une moindre contribution de la négociation de titres. Enfin, le Conseil d'administration a encore réduit le montant transféré à la provision pour risques bancaires et autres éventualités par prélèvement sur les bénéfiques.

Le résultat du présent exercice est indiqué après déduction de 68 731 981 francs or au titre des frais d'administration, montant en progression de 3% sur l'exercice précédent. Cette progression s'explique essentiellement par le renforcement de la dotation aux amortissements, dû à l'augmentation des investissements de la Banque en équipements informatiques et autres, en particulier pour son nouveau bâtiment à Bâle. Les frais d'administration avant amortissements se sont accrus de 10% en termes de francs suisses, monnaie dans laquelle est opéré le règlement de la plupart des dépenses de la Banque, par suite de l'expansion de ses activités. La dépréciation du franc suisse a limité à 1% la hausse des frais d'administration avant amortissements.

En application de l'article 51 des Statuts, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale de répartir le bénéfice net de 307 824 257 francs or de la manière suivante:

- i) affectation d'un montant de 54 658 243 francs or au paiement d'un dividende de 340 francs suisses par action (le dividende dû au titre des 12 000 nouvelles actions émises au cours de la seconde moitié de l'exercice 1999/2000 étant réglé au prorata en fonction de la date de souscription);
- ii) transfert d'un montant de 50 633 203 francs or au Fonds de réserve générale;
- iii) transfert d'un montant de 3 000 000 de francs or au Fonds spécial de réserve de dividendes;
- iv) transfert d'un montant de 199 532 811 francs or, représentant le solde du bénéfice net disponible, au Fonds de réserve libre que le Conseil peut utiliser pour tout objet conforme aux dispositions des Statuts.

Le Conseil d'administration a proposé que le dividende mentionné ci-dessus soit payé le 1^{er} juillet 2000 aux actionnaires inscrits sur les registres de la Banque à la date du 20 juin 2000.

Les comptes de la Banque ont été dûment vérifiés par les services de PricewaterhouseCoopers AG, qui ont confirmé que le bilan et le compte de profits et pertes, y compris les notes afférentes, donnent une présentation sincère et régulière de la situation financière de la Banque au 31 mars 2000 ainsi

que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date. Leur rapport figure immédiatement après les comptes.

8. Augmentation du nombre des banques centrales actionnaires

En vue de renforcer encore la coopération entre banques centrales, le Conseil d'administration a décidé, le 8 novembre 1999, d'inviter le Banco Central de la República Argentina, la Banque centrale européenne, la Bank Indonesia, la Bank Negara Malaysia et la Bank of Thailand à devenir membres de la BRI et à souscrire, pour chaque établissement, 3 000 actions de la troisième tranche du capital de la Banque. Au terme de l'exercice, qui marquait la fin de la période de souscription, toutes ces institutions, à l'exception de la Bank Indonesia, avaient accepté l'offre du Conseil et étaient ainsi devenues membres de la BRI.

La décision du Conseil concernant la sixième émission de la troisième tranche du capital de la Banque a été prise en conformité avec les dispositions des articles 6 et 8(3) des Statuts. Les banques centrales fondatrices représentées au Conseil ont renoncé à leur droit de souscrire, par quotités égales, 55 % au minimum de toute nouvelle émission (soit 8 250 des 15 000 actions émises). Il a été décidé de mettre ces 8 250 actions à la disposition des nouvelles banques centrales actionnaires.

Lors de sa séance de novembre, le Conseil a fixé le prix d'émission jusqu'à la fin de la période de souscription à 5 020 francs or par action, soit 1 475,317 grammes d'or fin. Les actions de la Banque étant libérées à hauteur de 25 %, soit 625 francs or par action, le prix d'émission de 5 020 francs or incluait une prime de 4 395 francs or par action. Il a été laissé aux banques centrales souscrivant des actions le choix de régler le prix d'émission en or ou par paiement, dans une monnaie convertible acceptable par la BRI, de la somme requise pour l'achat du même poids d'or sur le marché à la date de valeur du paiement.

Par suite de la souscription de 12 000 nouvelles actions de la troisième tranche du capital de la Banque avant la clôture de l'exercice, le nombre d'actions émises de la Banque est passé de 517 165 à 529 165 et le montant du capital libéré apparaissant au bilan au 31 mars 2000 a augmenté de 7,5 millions de francs or, pour s'inscrire à 330,7 millions. La prime globale reçue des banques centrales ayant souscrit des actions s'est élevée à 52,7 millions de francs or, dont 750 000 francs or ont été affectés au Fonds de réserve légale et 51 990 000 francs or au Fonds de réserve générale.

9. Modification des Statuts de la Banque

En liaison avec des évolutions récentes concernant les membres de la Banque, son administration et ses immunités, une Assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 8 novembre 1999 en vue d'amender les articles 31, 55 et 56 des Statuts. Les changements apportés à l'article 31 entraînent une réduction du nombre minimum de séances du Conseil d'administration à tenir chaque année et permettent expressément que des décisions du Conseil soient prises par voie de téléconférence ou par correspondance. Les modifications de l'article 55 visent à redéfinir les immunités de juridiction et d'exécution de la Banque en fonction

des pratiques généralement suivies en droit international. Enfin, les définitions figurant à l'article 56 ont été adaptées, afin de pouvoir accorder le statut de membre de la BRI à des systèmes transfrontières de banques centrales.

10. Modifications dans la composition du Conseil d'administration

Guy Quaden, Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, a nommé Alfons Verplaetse membre du Conseil d'avril 1999 à février 2000, c'est-à-dire pour la durée restant à courir du mandat de Philippe Wilmès, qui avait décidé antérieurement de renoncer à son siège d'administrateur. En février 2000, M. Quaden a reconduit M. Verplaetse dans ses fonctions pour une nouvelle période de trois ans se terminant le 28 février 2003.

Eddie George, Gouverneur de la Banque d'Angleterre, a prolongé le mandat d'administrateur de Lord Kingsdown pour une nouvelle période de trois ans prenant fin le 6 mai 2002. Sur proposition d'Urban Bäckström, Président du Conseil d'administration, Lord Kingsdown a également été réélu Vice-Président du Conseil jusqu'au 6 mai 2002.

Le 1^{er} septembre 1999, Ernst Welteke a succédé à Hans Tietmeyer comme Président de la Deutsche Bundesbank, devenant ainsi administrateur d'office. Pour remplacer Helmut Schlesinger, qui avait démissionné de son poste de membre du Conseil à la fin d'août 1999, M. Welteke a nommé M. Tietmeyer pour la durée restant à courir du mandat de M. Schlesinger, soit jusqu'à fin décembre 1999. En janvier 2000, M. Tietmeyer a été reconduit dans ses fonctions pour une nouvelle période de trois ans se terminant le 31 décembre 2002.

Antonio Fazio a prolongé le mandat de membre du Conseil de Vincenzo Desario pour une nouvelle période de trois ans prenant fin le 7 novembre 2002.

Deux changements sont intervenus parmi les suppléants des administrateurs d'office. En septembre 1999, Alan Greenspan, Président du Conseil des Gouverneurs du Système de Réserve fédérale, a nommé Edward W. Kelley en remplacement d'Alice M. Rivlin. En novembre 1999, Roger W. Ferguson a succédé à M. Kelley.

La Banque a été peinée d'apprendre le décès de Bernard Clappier, survenu le 25 septembre 1999 à l'âge de 85 ans. M. Clappier, en qualité de Gouverneur de la Banque de France, avait occupé le poste d'administrateur d'office de 1974 à 1979 puis de Vice-Président du Conseil de 1983 à 1985 et de 1989 à 1991.

C'est avec un profond regret que la Banque a pris note du décès de deux anciens membres de sa Haute Direction. Hans Heinrich Mandel, décédé le 31 janvier 2000 à l'âge de 92 ans, avait été Chef du Département bancaire de 1962 à 1972. Frédéric-Édouard Klein, Conseiller juridique de 1974 jusqu'à son départ en retraite en 1986, est décédé le 28 avril 2000, à l'âge de 78 ans.

Bilan et compte de profits et pertes

au 31 mars 2000

Bilan au 31 mars 2000

(en francs or – voir note 2a afférente aux comptes)

1999	Actif	2000
	Or	
2 801 471 476	Détenu en barres	2 265 425 772
1 077 182 612	Dépôts à terme et avances	1 240 342 623
3 878 654 088		3 505 768 395
8 289 300	Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	11 382 465
7 314 049 359	Bons du Trésor	7 853 868 515
	Dépôts à terme et avances en monnaies	
21 413 790 799	À 3 mois au maximum	33 292 191 933
11 009 185 563	À plus de 3 mois	8 561 682 741
32 422 976 362		41 853 874 674
276 014 585	Titres acquis dans le cadre de pensions À 3 mois au maximum	1 268 088 300
	Titres du secteur public et autres titres à terme	
4 658 672 728	À 3 mois au maximum	4 295 857 750
17 509 173 124	À plus de 3 mois	15 844 081 595
22 167 845 852		20 139 939 345
124 693 036	Terrains, immeubles et équipement	120 715 280
44 554 468	Divers	82 028 737
66 237 077 050		74 835 665 711

Après
répartition du bénéfice
net de l'exercice

Avant
répartition du bénéfice
net de l'exercice

1999	Passif	2000	
323 228 125	Capital libéré	330 728 125	330 728 125
2 605 641 703	Réserves	2 658 381 703	2 911 547 717
265 360 020	Compte des différences d'évaluation	191 954 649	191 954 649
	Dépôts (or)		
2 775 616 571	À vue	2 240 270 927	2 240 270 927
233 632 571	À 3 mois au maximum	197 558 564	197 558 564
183 327 484	À plus de 3 mois	382 379 118	382 379 118
3 192 576 626		2 820 208 609	2 820 208 609
	Dépôts (monnaies)		
3 005 634 040	À vue	3 423 192 926	3 423 192 926
51 674 794 423	À 3 mois au maximum	55 284 677 726	55 284 677 726
3 025 353 687	À plus de 3 mois	7 195 784 903	7 195 784 903
57 705 782 150		65 903 655 555	65 903 655 555
	Titres cédés dans le cadre de pensions		
121 452 148	À 3 mois au maximum	103 048 449	103 048 449
1 965 670 119	Divers	2 519 864 364	2 519 864 364
	Compte de profits et pertes	307 824 257	
57 366 159	Dividende payable le 1 ^{er} juillet		54 658 243
66 237 077 050		74 835 665 711	74 835 665 711

Compte de profits et pertes

pour l'exercice clos le 31 mars 2000
(en francs or)

	1999	2000
Intérêts, escomptes et autres produits d'exploitation	4 050 134 509	4 222 389 680
Moins: charges d'intérêts et d'escomptes	3 679 753 312	3 845 833 442
Intérêts nets et autres produits d'exploitation	370 381 197	376 556 238
Moins: frais d'administration		
Conseil d'administration	1 330 121	1 177 264
Direction et personnel	40 819 397	40 619 621
Dépenses de bureau et dépenses diverses	18 596 527	19 363 373
Frais d'administration avant amortissements	60 746 045	61 160 258
Amortissements	6 016 352	7 571 723
	66 762 397	68 731 981
Bénéfice net de l'exercice	303 618 800	307 824 257
<p>Le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale ordinaire de répartir le bénéfice net de l'exercice clos le 31 mars 2000 comme suit, en application de l'article 51 des Statuts:</p>		
Dividende: 340 francs suisses par action sur 517 165 actions (1999: 320 francs suisses)	57 366 159	54 444 185
sur 12 000 actions nouvellement émises (au prorata à compter de la date de valeur de la souscription)	–	214 058
	57 366 159	54 658 243
	246 252 641	253 166 014
Transfert au Fonds de réserve générale	49 250 528	50 633 203
	197 002 113	202 532 811
Transfert au Fonds spécial de réserve de dividendes	3 000 000	3 000 000
	194 002 113	199 532 811
Transfert au Fonds de réserve libre	194 002 113	199 532 811
	–	–

Évolution du capital libéré et des réserves de la Banque

au cours de l'exercice clos le 31 mars 2000
(en francs or)

I. Capital libéré

	Nombre d'actions	Francs or
Actions de 2 500 francs or, libérées de 25%:		
Solde au 31 mars 1999 tel qu'il apparaît au bilan	517 165	323 228 125
Actions émises au cours de l'exercice 1999/2000	12 000	7 500 000
Solde au 31 mars 2000 tel qu'il apparaît au bilan	529 165	330 728 125

II. Évolution des fonds de réserve

	Fonds de réserve légale	Fonds de réserve générale	Fonds spécial de réserve de dividendes	Fonds de réserve libre	Total des fonds de réserve
Soldes au 31 mars 1999, après répartition du bénéfice net de l'exercice 1998/99	32 322 813	1 156 441 190	65 530 055	1 351 347 645	2 605 641 703
À ajouter: affectation de la prime reçue sur l'émission de 12 000 actions nouvelles	750 000	51 990 000	–	–	52 740 000
Soldes au 31 mars 2000 avant répartition du bénéfice net	33 072 813	1 208 431 190	65 530 055	1 351 347 645	2 658 381 703
À ajouter: affectation du bénéfice net au titre de l'exercice 1999/2000	–	50 633 203	3 000 000	199 532 811	253 166 014
Soldes au 31 mars 2000 tels qu'ils apparaissent au bilan	33 072 813	1 259 064 393	68 530 055	1 550 880 456	2 911 547 717

III. Capital libéré et fonds de réserve au 31 mars 2000 (après affectation) représentés par des:

	Capital libéré	Fonds de réserve	Total capital et réserves
Avoirs nets en			
Or	330 728 125	330 985 192	661 713 317
Monnaies	–	2 580 562 525	2 580 562 525
Soldes au 31 mars 2000 tels qu'ils apparaissent au bilan	330 728 125	2 911 547 717	3 242 275 842

Notes afférentes aux comptes

pour l'exercice clos le 31 mars 2000

1. Introduction

La Banque des Règlements Internationaux (BRI) est une institution financière internationale constituée en application des accords de La Haye du 20 janvier 1930. Le siège social de la Banque est situé à Bâle, Suisse. Comme le précise l'article 3 de ses Statuts, la Banque a pour objet de favoriser la coopération des banques centrales, de fournir des facilités additionnelles pour les opérations financières internationales et d'agir comme mandataire (trustee) ou comme agent en ce qui concerne les règlements financiers internationaux. Quarante-neuf banques centrales sont actuellement membres de la Banque et exercent les droits de représentation et de vote aux Assemblées générales en proportion du nombre d'actions de la BRI émises dans leur pays respectif. Le Conseil d'administration de la Banque est composé des gouverneurs des banques centrales d'Allemagne, de Belgique, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de France, d'Italie, du Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de Suède et de Suisse ainsi que d'administrateurs nommés de six de ces pays.

Les comptes de l'exercice 1999/2000 sont présentés sous une forme approuvée par le Conseil d'administration, conformément à l'article 49 des Statuts de la Banque.

2. Principales conventions comptables

a) *Unité de compte et conversion des positions en monnaies*

L'unité de compte de la Banque est le franc or, qui équivaut à \$EU 1,941 49... . L'article 4 des Statuts de la Banque définit le franc or (en abrégé FO) comme représentant 0,290 322 58... gramme d'or fin. Les éléments correspondant à des créances en or sont convertis en francs or sur la base de leur poids d'or fin. Les éléments libellés en dollars EU sont convertis en francs or sur la base d'un cours de \$EU 208 l'once d'or fin (ce cours a été établi par le Conseil d'administration de la Banque en 1979 et donne le facteur de conversion de FO 1 = \$EU 1,941 49...). Les éléments exprimés en autres monnaies sont convertis en dollars EU aux cours de change au comptant du marché à la date de clôture du bilan, les soldes en dollars EU obtenus étant ensuite convertis en francs or.

Les différences de change résultant de la conversion des actifs et passifs libellés en monnaies autres que le dollar EU sont portées au compte des différences d'évaluation.

Le solde net résultant des différences de change au titre de la conversion des contrats à terme et contrats d'échange est inclus à l'actif ou au passif sous divers.

b) *Base d'évaluation et détermination du bénéfice*

Sauf indication contraire, les comptes de la Banque sont établis sur la base des coûts d'origine et les produits et charges sont enregistrés selon le principe de la comptabilité d'exercice. Les profits et pertes sont déterminés sur une base mensuelle, convertis en dollars EU aux cours de change au comptant du marché à chaque fin de mois et transcrits en francs or comme précisé précédemment; les bénéfices mensuels ainsi calculés sont additionnés sur l'exercice.

Les profits et pertes résultant de la vente de titres de placement sont portés au compte d'égalisation des ventes de titres, inclus au passif sous divers. Les soldes créditeurs cumulés sur ce compte sont amortis au compte de profits et pertes sur une période correspondant à l'échéance moyenne résiduelle du portefeuille-titres de la Banque; un solde débiteur net en fin d'exercice serait immédiatement imputé au compte de profits et pertes.

c) *Or*

Les éléments d'actif et de passif en or sont indiqués sur la base de leur poids d'or fin.

d) *Bons du Trésor; titres du secteur public et autres titres à terme*

Les bons du Trésor et titres du secteur public et autres titres à terme sont indiqués à leur coût d'acquisition, augmenté éventuellement des intérêts courus et ajusté pour tenir compte de l'amortissement de la prime ou de l'escompte sur la durée de vie résiduelle; les produits d'intérêts et d'escomptes incluent cet amortissement.

e) *Dépôts à terme et avances en monnaies*

Les dépôts à terme et avances sont indiqués à leur valeur de principal, augmentée des intérêts courus.

f) *Titres acquis dans le cadre de pensions*

Les titres acquis dans le cadre de pensions sont indiqués au montant avancé à la contrepartie, augmenté des intérêts courus.

g) *Terrains, immeubles et équipement*

La Banque comptabilise ses dépenses en capital, enregistrées en francs suisses, pour ses terrains, immeubles et équipement ainsi que les amortissements pour les immeubles et équipement sur une base linéaire par rapport à leur durée d'utilisation prévue:

Terrains – aucun amortissement.

Immeubles – 50 ans.

Installations et machines des immeubles – 15 ans.

Équipement en technologies de l'information (TI) – 4 ans.

Autre équipement – 4 à 10 ans.

h) Compte des différences d'évaluation

Le compte des différences d'évaluation recense l'incidence des différences de change telles qu'elles sont décrites précédemment sous a); ces variations d'évaluation concernent essentiellement la partie des fonds propres de la Banque détenue en monnaies autres que le dollar EU.

i) Dépôts

Les dépôts sont des créances comptables sur la Banque et sont indiqués à leur valeur de principal, augmentée des intérêts courus. Certaines créances sont émises avec escompte par rapport à la valeur payable à l'échéance du dépôt; dans ce cas, le traitement comptable est analogue à celui qui s'applique aux titres à échéance fixe détenus par la Banque (voir ci-dessus, point d).

j) Titres cédés dans le cadre de pensions

Les titres cédés dans le cadre de pensions sont indiqués au montant reçu de la contrepartie, augmenté des intérêts courus.

k) Provision pour risques bancaires et autres éventualités

Chaque année, un montant prélevé sur le compte de profits et pertes est affecté par le Conseil d'administration à cette provision, qui est incluse au passif sous divers.

Notes afférentes au bilan

pour l'exercice clos le 31 mars 2000

1. Encaisse-or

Le tableau ci-après montre la composition de l'encaisse-or de la Banque.

Actif	1999	2000
Barres détenues auprès de banques centrales	2 801 471 476	2 265 425 772
Dépôts à terme en or		
À 3 mois au maximum	274 154 547	261 412 650
À plus de 3 mois	803 028 065	978 929 973
	<u>3 878 654 088</u>	<u>3 505 768 395</u>

Au 31 mars 2000, l'encaisse-or appartenant en propre à la Banque s'élève à FO 661,7 millions, équivalant à 192 tonnes d'or fin (1999: FO 662,0 millions; 192 tonnes).

2. Bons du Trésor

La valeur du portefeuille de la Banque est la suivante:

	1999	2000
Valeur comptable	<u>7 314 049 359</u>	<u>7 853 868 515</u>

La valeur de marché, au 31 mars 2000, est de FO 7 854,1 millions (1999: FO 7 319,2 millions).

3. Titres du secteur public et autres titres à terme

La valeur du portefeuille de la Banque est la suivante:

	1999	2000
Valeur comptable	<u>22 167 845 852</u>	<u>20 139 939 345</u>

La valeur de marché, au 31 mars 2000, des titres du secteur public et autres titres à terme est de FO 20 120,0 millions (1999: FO 22 331,4 millions). L'écart positif entre valeur comptable et valeur de marché est couvert par la provision pour risques bancaires et autres éventualités.

4. Terrains, immeubles et équipement

	Terrains et immeubles	Équipement TI et autre	Total
Coût:			
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 1999	133 888 421	46 802 899	180 691 320
Dépenses d'investissement	10 703 595	6 742 218	17 445 813
Variations de change	-15 013 674	-5 328 015	-20 341 689
Coût au 31 mars 2000	<u>129 578 342</u>	<u>48 217 102</u>	<u>177 795 444</u>
Amortissements:			
Amortissements cumulés			
au 1 ^{er} avril 1999	29 358 673	26 639 611	55 998 284
Dotation aux amortissements			
pour l'exercice actuel	2 048 614	5 523 109	7 571 723
Variations de change	-3 105 119	-3 384 724	-6 489 843
Amortissements cumulés			
au 31 mars 2000	<u>28 302 168</u>	<u>28 777 996</u>	<u>57 080 164</u>
Valeur comptable nette			
au 31 mars 2000	<u>101 276 174</u>	<u>19 439 106</u>	<u>120 715 280</u>

Le coût des terrains de la Banque au 31 mars 2000 est de FO 23 769 312 (1999: FO 26 610 450).

5. Capital

Le capital de la Banque est constitué ainsi:

	1999	2000
Capital autorisé:		
600 000 actions,		
de 2 500 francs or chacune	1 500 000 000	1 500 000 000
Capital émis: 517 165 actions	1 292 912 500	
529 165 actions		1 322 912 500
libérées de 25%	323 228 125	330 728 125

6. Réserves

Les réserves de la Banque, après dotations, sont constituées ainsi:

	1999	2000
Fonds de réserve légale	32 322 813	33 072 813
Fonds de réserve générale	1 156 441 190	1 259 064 393
Fonds spécial de réserve de dividendes	65 530 055	68 530 055
Fonds de réserve libre	<u>1 351 347 645</u>	<u>1 550 880 456</u>
	<u>2 605 641 703</u>	<u>2 911 547 717</u>

Les dotations annuelles aux divers fonds de réserve sont régies par l'article 51 des Statuts de la Banque. Les montants transférés sont indiqués dans le tableau intitulé «Évolution des fonds de réserve».

7. Dépôts

Les dépôts en or placés auprès de la Banque proviennent exclusivement de banques centrales. La composition des dépôts en monnaies placés auprès de la Banque est la suivante:

	1999	2000
Banques centrales		
À vue	2 890 343 276	3 351 789 605
À 3 mois au maximum	48 100 323 078	50 119 848 005
À plus de 3 mois	3 025 353 687	7 195 784 903
Autres déposants		
À vue	115 290 764	71 403 321
À 3 mois au maximum	3 574 471 345	5 164 829 721
	<u>57 705 782 150</u>	<u>65 903 655 555</u>

8. Éléments de hors-bilan

a) Instruments dérivés

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque participe à des transactions financières de hors-bilan portant sur contrats de change à terme, contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt, contrats de taux à terme, instruments financiers à terme et options. Ces instruments sont utilisés pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de change de la Banque sur ses actifs et passifs et pour gérer la durée de ses actifs liquides. Dans l'analyse de ses engagements de hors-bilan, la Banque applique les mêmes critères de crédit que pour tous les autres placements.

Montant du principal notionnel

(en millions de francs or)	1999	2000
Contrats de change:		
Terme et swaps cambistes	10 470,4	9 291,3
Contrats d'échange	2 796,1	2 259,3
Contrats de taux:		
Contrats d'échange	7 222,0	9 842,5
Terme et instruments financiers à terme	5 987,8	15 629,6

Le montant notionnel (ou valeur contractuelle) des divers instruments dérivés reflète le degré d'activité de la Banque sur leurs marchés respectifs mais ne fournit aucune indication sur les risques de crédit ou de marché qu'elle encourt. La valeur de remplacement brute de l'ensemble des contrats faisant ressortir un gain aux prix courants du marché au 31 mars 2000 s'inscrit à FO 354,4 millions (1999: FO 484,1 millions).

b) *Transactions fiduciaires*

Les transactions fiduciaires, bien que réalisées au nom de la Banque, ne sont pas incluses dans le bilan, étant donné qu'elles sont effectuées pour le compte et au risque de sa clientèle.

(en millions de francs or)	1999	2000
Valeur nominale des titres conservés en dépôt	7 167,8	7 093,0
Or détenu sous dossier	671,2	666,1

c) *Système de pensions et Plan d'épargne du personnel*

La Banque dispose d'un Système de pensions et d'un Plan d'épargne. Les deux fonds s'apparentent à des fonds fiduciaires n'ayant pas de personnalité juridique propre. Leurs actifs sont gérés par la Banque au seul profit des membres actuels et anciens du personnel qui participent aux deux dispositifs. Tous les paiements dans le cadre de ces systèmes sont imputés au fonds concerné.

La Banque est tenue de maintenir un ratio de couverture minimal de 105% pour les deux fonds; elle est responsable en dernier ressort de toutes les prestations dues au titre du Système de pensions et du Plan d'épargne. La part des contributions aux fonds incombant à la Banque au titre du service courant est incluse chaque mois dans ses frais d'administration.

Au 31 mars 2000, la valeur de marché des actifs nets du Fonds de pension s'élève à FO 266,7 millions (1999: FO 295,5 millions), soit un ratio de couverture de 125% (1999: 127%) par rapport à la valeur actuarielle annuelle la plus récente des obligations incombant au fonds au 30 septembre 1999. La valeur de marché des actifs nets du Fonds d'épargne s'inscrit à FO 23,8 millions au 31 mars 2000 (1999: FO 25,8 millions), ce qui représente un ratio de couverture de 105% (1999: 109%) par rapport aux exigibilités du système à cette date. Les derniers comptes annuels des Fonds de pension et d'épargne se réfèrent à l'exercice clos le 30 septembre 1999.

Rapport des commissaires-vérificateurs

Rapport des commissaires-vérificateurs
au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale
de la Banque des Règlements Internationaux, Bâle

Nous avons vérifié le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que les notes afférentes, de la Banque des Règlements Internationaux. Le bilan et le compte de profits et pertes ont été préparés par la Direction de la Banque en conformité avec les Statuts et les principes d'évaluation décrits dans les notes sous «Principales conventions comptables». Notre responsabilité, au sens des Statuts de la Banque, est de formuler un avis, en toute indépendance, sur le bilan et le compte de profits et pertes fondé sur notre révision et de vous en faire part.

Notre révision a inclus la vérification par sondage de la justification des chiffres du bilan et du compte de profits et pertes et autres indications connexes. Nous avons obtenu toutes les informations et toutes les explications que nous avons demandées pour acquérir l'assurance que le bilan et le compte de profits et pertes ne contiennent pas d'erreur matérielle et nous sommes d'avis que notre révision forme une base adéquate pour notre appréciation.

À notre avis, le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que les notes afférentes, ont été correctement établis et donnent une présentation sincère et régulière de la situation financière de la Banque des Règlements Internationaux au 31 mars 2000 et des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date et se trouvent donc en conformité avec les Statuts de la Banque.

PricewaterhouseCoopers AG

Ralph R. Reinertsen

Anthony W. Travis

Bâle, le 27 avril 2000

Synthèse du bilan sur les cinq derniers exercices

(en millions de francs or)

	Exercice clos le 31 mars				
	1996	1997	1998	1999	2000
Or					
<i>Détenu en barres</i>	4 364,2	3 547,3	3 037,1	2 801,5	2 265,4
<i>Dépôts à terme et avances</i>	637,3	956,7	1 122,4	1 077,2	1 240,4
	5 001,5	4 504,0	4 159,5	3 878,7	3 505,8
Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	9,8	384,4	7,8	8,3	11,4
Bons du Trésor	4 105,7	2 813,4	1 863,9	7 314,0	7 853,9
Dépôts à terme et avances en monnaies	37 328,1	42 355,1	34 862,2	32 423,0	41 853,9
Titres acquis dans le cadre de pensions	1 652,2	884,2	2 781,0	276,0	1 268,1
Titres du secteur public et autres titres à terme	10 488,1	15 651,1	18 517,1	22 167,9	20 139,9
Terrains, immeubles et équipement	–	–	–	124,7	120,7
Actif divers	32,8	200,8	258,7	44,5	82,0
Actif total	58 618,2	66 793,0	62 450,2	66 237,1	74 835,7
Capital libéré	295,7	323,2	323,2	323,2	330,7
Réserves (après répartition du bénéfice net de l'exercice)					
<i>Fonds de réserve légale</i>	30,1	32,3	32,3	32,3	33,0
<i>Fonds de réserve générale</i>	803,3	974,9	1 016,3	1 156,4	1 259,1
<i>Fonds spécial de réserve de dividendes</i>	56,5	59,5	62,5	65,5	68,5
<i>Fonds de réserve libre</i>	893,6	995,1	1 157,4	1 351,4	1 550,9
	1 783,5	2 061,8	2 268,5	2 605,6	2 911,5
Compte des différences d'évaluation	373,5	351,1	247,2	265,4	192,0
Dépôts					
<i>Or</i>	4 245,0	3 836,4	3 473,7	3 192,6	2 820,2
<i>Monnaies</i>	49 649,2	57 585,6	54 023,6	57 705,8	65 903,7
	53 894,2	61 422,0	57 497,3	60 898,4	68 723,9
Titres cédés dans le cadre de pensions	376,6	674,8	30,7	121,5	103,0
Système de pensions du personnel	283,1	252,6	257,0	–	–
Passif divers	1 558,3	1 658,7	1 773,7	1 965,6	2 519,9
Dividende	53,3	48,8	52,6	57,4	54,7
Passif total	58 618,2	66 793,0	62 450,2	66 237,1	74 835,7

Synthèse du compte de profits et pertes sur les cinq derniers exercices

(en millions de francs or)

Exercice clos le 31 mars	1996	1997	1998	1999	2000
Intérêts nets et autres produits d'exploitation	254,3	263,8	314,9	370,4	376,6
Moins: frais d'administration					
<i>Conseil d'administration</i>	1,5	1,3	1,3	1,3	1,2
<i>Direction et personnel</i>	46,6	42,9	39,4	40,9	40,6
<i>Dépenses de bureau et dépenses diverses</i>	18,3	16,3	15,0	18,6	19,4
<i>Frais d'administration avant amortissements</i>	66,4	60,5	55,7	60,8	61,2
<i>Amortissements</i>	–	–	–	6,0	7,6
	66,4	60,5	55,7	66,8	68,8
Excédent net d'exploitation	187,9	203,3	259,2	303,6	307,8
Moins: montants transférés à la					
<i>Provision pour frais d'administration exceptionnels</i>	3,5	3,0	–	–	–
<i>Provision pour la modernisation des locaux et le renouvellement de l'équipement</i>	3,1	6,0	–	–	–
	6,6	9,0	–	–	–
Bénéfice net de l'exercice	181,3	194,3	259,2	303,6	307,8
Dividende	53,3	48,8	52,6	57,4	54,7
	128,0	145,5	206,6	246,2	253,1
Transfert au Fonds de réserve générale	38,4	41,0	41,3	49,2	50,6
	89,6	104,5	165,3	197,0	202,5
Transfert au Fonds spécial de réserve de dividendes	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
	86,6	101,5	162,3	194,0	199,5
Transfert au Fonds de réserve libre	86,6	101,5	162,3	194,0	199,5
	–	–	–	–	–

Conseil d'administration

Urban Bäckström, Stockholm
Président du Conseil d'administration,
Président de la Banque

Lord Kingsdown, Londres
Vice-Président

Vincenzo Desario, Rome
Antonio Fazio, Rome
Edward A. J. George, Londres
Alan Greenspan, Washington
Hervé Hannoun, Paris
Masaru Hayami, Tokyo
William J. McDonough, New York
Hans Meyer, Zurich
Guy Quaden, Bruxelles
Gordon G. Thiessen, Ottawa
Hans Tietmeyer, Francfort-sur-le-Main
Jean-Claude Trichet, Paris
Alfons Verplaetse, Bruxelles
Nout H. E. M. Wellink, Amsterdam
Ernst Welteke, Francfort-sur-le-Main

Suppléants

Roger W. Ferguson ou
Karen H. Johnson, Washington
Jean-Pierre Patat ou
Marc-Olivier Strauss-Kahn, Paris
Ian Plenderleith ou
Clifford Smout, Londres
Jean-Jacques Rey ou
Jan Smets, Bruxelles
Carlo Santini ou
Stefano Lo Faso, Rome
Jürgen Stark ou
Helmut Schieber, Francfort-sur-le-Main

Haute Direction de la Banque

Andrew Crockett	Directeur Général
André Icard	Directeur Général Adjoint
Gunter D. Baer	Secrétaire Général, Chef de Département
William R. White	Conseiller économique, Chef du Département monétaire et économique
Robert D. Sleeper	Chef du Département bancaire
Marten de Boer	Directeur, Conseiller spécial auprès du Directeur Général
Renato Filosa	Directeur, Département monétaire et économique
Mario Giovanoli	Conseiller juridique, Directeur
Guy Noppen	Directeur, Secrétariat général
Günter Pleines	Chef Adjoint du Département bancaire

